



AVIS DE CONVOCATION

Tel que stipulé dans les règlements généraux du Club de patinage artistique Ville-Marie, l'avis de convocation doit être envoyé 15 jours avant la tenue de l'assemblée aux membres du CPAVM pour les convoquer à l'Assemblée générale annuelle.

Celle-ci aura lieu le lundi 6 juin 2022 à compter de 20 heures de façon virtuelle. Pour y assister vous devez être membre ou le tuteur d'un membre. Le lien d'accès vous sera acheminé par courriel 24h à l'avance.

Voici l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle ainsi que le formulaire de mise en candidature pour les postes en élection.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'avis de convocation et constatation du quorum
2. Nomination d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de l'AGA du 11 novembre 2019 & 7 juin 2021
5. Dépôt des rapports financiers des saisons 2020-2021 & 2021-2022
6. Dépôt du rapport des activités des saisons 2020-2021 & 2021-2022
7. Ratification des décisions prises par le Conseil d'administration des saisons 2020-2021 & 2021-2022
8. Adoption des modifications aux règlements généraux
9. Élection des membres du Conseil d'administration pour 2022-2023
 - 9.1 Rapport du comité des mises en candidature
 - 9.2 Nomination d'un-e président-e d'élection et des scrutateurs d'élection
 - 9.3 Élection du poste à la vice-président-e adm. (mandat 2 ans)
 - 9.4 Élection du poste du trésorier (mandat 1 an)
 - 9.5 Élection du poste de secrétaire (mandat 2 ans)
 - 9.6 Élection de 2 postes d'administrateurs (mandat 2 ans)
 - 9.7 Élection de 2 postes d'administrateurs (mandat 1 an)
10. Allocution de la présidente du Conseil d'administration
11. Présentation des activités de la prochaine saison et calendrier
12. Varia
 - 12.1
 - 12.2
13. Levée de l'assemblée